Image not found or type unknown

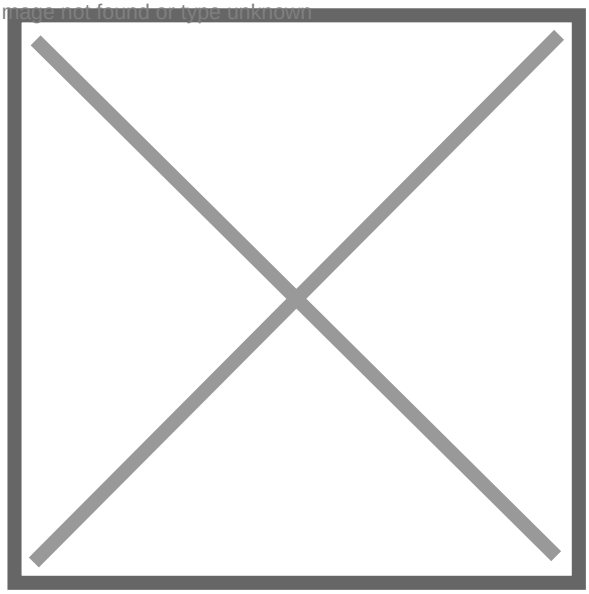

Attente de droit d'un avocat commis d'office

Par **marillion**, le **02/02/2012** à **15:43**

Bonjour,une amie a moi est en instance de divorce non prononcée,depuis 5mois elle attend des nouvelles mais rien!Sa situation devient critique car son mari la harcele psychologiquement,physiquement.Elle est en depression son mari ne participe a aucun frais du menage alors que mon amie n'a plus d'emploi elle touche trés peu de revenus!ma question est la suivante peut elle quitté le domicile conjugale sans que le jugement sois encore prononcé ou l'acceptation de l'aide juridictionnelle.Sa situation devient trés urgente merci pour vos conseils gratuit de preference svp vous pouvez me joindre au *********cordialement

Par **Marion2**, le **02/02/2012** à **16:56**

Bonjour,

Non, votre amie ne peut pas quitter le domicile conjugal sans l'autorisatin du JAF.

Votre amie n'a pas contacté un avocat (le greffe du Tribunal de Grande Instance donne la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle) ?

Qu'elle se rende au bureau de l'aide juridictionnelle au GGI et qu'elle demande où en est son dossier.
Qu'elel demande également la liste des avocats accceptant l'AJ et qu'elle consulte l'un de ces avocats et qu'elle demande un référé (procédure d'urgence).

Cordialement.

As t'elle droit à l'AJ ? Elle a dû avoir les barêmes...

Par **marillion**, le **02/02/2012** à **17:14**

merci pour vos conseils je vais lui en faire part.Auriez vous par hasard svp des coordonnées des bureaux d'aide juridictionnelles dans le var merci d'avance

Par **Marion2**, le **02/02/2012** à **17:15**

Il faut que votre amie aille au greffe du Tribunal de Grande In Instance dont dépend son domicile.
Je n'ai pas la ville de son lieu de résidence.

Par **marillion**, le **02/02/2012** à **20:03**

merci encore pour vos conseils son domicile est sur la ville de brignoles dans le var cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés